



Dossier *de presse*

Le Conseil général de l'Indre n'augmente
pas les taux de la fiscalité locale

**Vote des taux
Salle des délibérations du Conseil général
Vendredi 23 mars 2007**

Contact presse

Conseil général de l'Indre / Direction de la Communication
Denis Zott - Laure de Prat
Tel : 02 54 08 39 21/fax : 02 54 08 39 05
dzott@cg36.fr / ldeprat@cg36.fr

Schémas et dossier de presse disponibles par mail

0% d'augmentation pour les taux des impôts votés par le Conseil général de l'Indre

Vendredi 23 mars 2007, l'Assemblée départementale vote les taux de la fiscalité locale pour le département de l'Indre. Ceux-ci n'augmentent pas comme en 2006, 2005 et 2004.

1- Les taux de la fiscalité pour l'Indre restent inchangés...

Ainsi le Conseil général de l'Indre **n'augmente pas** ses taux d'imposition pour la **4^{ème} année consécutive**.

Pour 2007, le montant des impôts directs affectés au Conseil général de l'Indre s'élève globalement à **59 millions d'euros** soit en détail pour chaque taxe :

Taxe d'habitation : 13,90 millions d'euros

Taxe sur le foncier bâti : 18,70 millions d'euros

Taxe sur le foncier non bâti : 0,20 million d'euros

Taxe professionnelle : 26,20 millions d'euros

2- ...tandis qu'ils augmentent dans les autres départements

La tendance générale à l'échelle française depuis 2003 rend compte d'une forte augmentation des taux de la fiscalité locale. C'est le cas de tous les départements de la Région Centre (jusqu'à **21%** d'augmentation **pour le Loir-et-Cher** entre 2003 et 2007) mais aussi de départements proches de l'Indre en terme de population. Ainsi, **le Cher affiche sur la période 2003-2007 une augmentation de 16%** pour la taxe d'habitation appliquée aux familles, et **23,7 % pour la taxe professionnelle** appliquée aux entreprises; **la Creuse** voit quant à elle **ses taux augmenter de 20,3 %** et **la Nièvre 16,8%** (pour l'ensemble de leurs taxes).

Le choix du Conseil général de recourir le moins possible à l'impôt résulte d'une **volonté politique forte**. Ne pas augmenter davantage les prélèvements importants auxquels doivent faire face les familles et les entreprises et ainsi **encourager les initiatives** et contribuer à **augmenter le pouvoir d'achat** des ménages sont ses objectifs.

Contact presse

Conseil général de l'Indre / Direction de la Communication

Denis Zott - Laure de Prat

Tel : 02 54 08 39 21/fax : 02 54 08 39 05

dzott@cg36.fr / ldeprat@cg36.fr

Schémas et dossier de presse disponibles par mail

3- Les différentes recettes du Conseil général de l'Indre

Outre les impôts directs et indirects, le Conseil général bénéficie de **trois autres sources de recettes** pour la mise en œuvre de ses actions:

- Les dotations de l'Etat
- Des ressources liées à la gestion du patrimoine et des services
- Les emprunts

Pour rappel, les **impôts directs** comprennent la taxe d'habitation, le foncier bâti, le foncier non bâti, et la taxe professionnelle :

- La taxe **d'habitation** est un impôt local annuel pour toute personne occupant ou disposant d'une habitation meublée, propriétaire ou locataire, au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.
- La taxe sur **le foncier bâti** est un impôt annuel payé par les propriétaires de maison, d'appartement, d'immeuble.
- La taxe sur le **foncier non bâti** est un impôt annuel payé par les propriétaires de terrain.
- La taxe **professionnelle** est un impôt annuel versé par les entreprises et les professions libérales.

Les quatre **taxes directes sont partagées entre plusieurs collectivités locales** : commune, communauté de commune, département et région et il convient donc de **distinguer les taux appliqués par chacune d'elles**.

Les **impôts indirects**, quant à eux, sont principalement constitués par :

- les **droits de mutation**, c'est-à-dire la vente, des immeubles et des terrains
- la **taxe de publicité foncière**

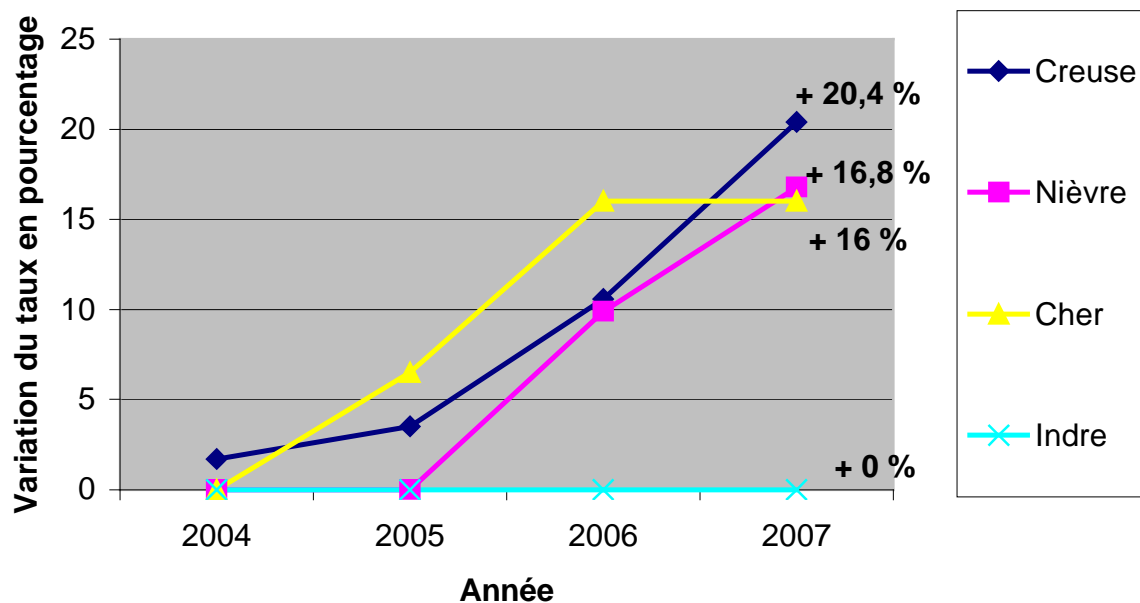
Les taux en vigueur pour les droits de mutation et la taxe de publicité foncière pour 2007 **demeurent inchangés** par rapport à ceux de 2006 et sont donc fixés à 3,60 %.

Contact presse

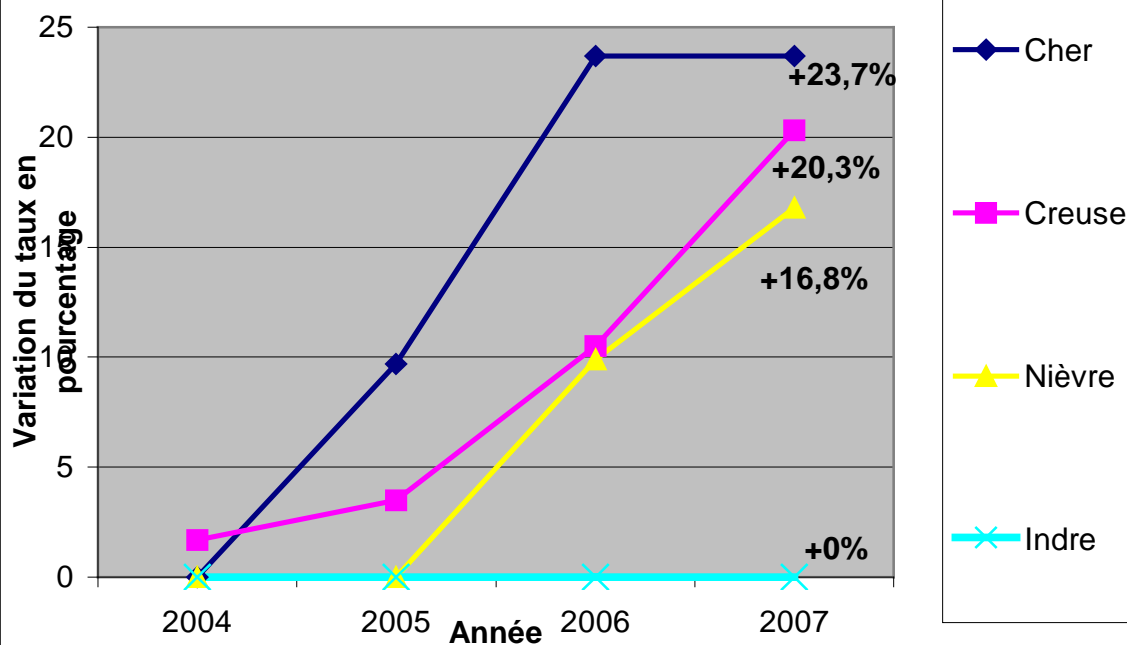
Conseil général de l'Indre / Direction de la Communication
Denis Zott - Laure de Prat
Tel : 02 54 08 39 21/fax : 02 54 08 39 05
dzott@cg36.fr / ldeprat@cg36.fr

Schémas et dossier de presse disponibles par mail

Variations cumulées du taux de la taxe d'habitation entre 2004 et 2007 pour la Creuse, la Nièvre, le Cher, et l'Indre



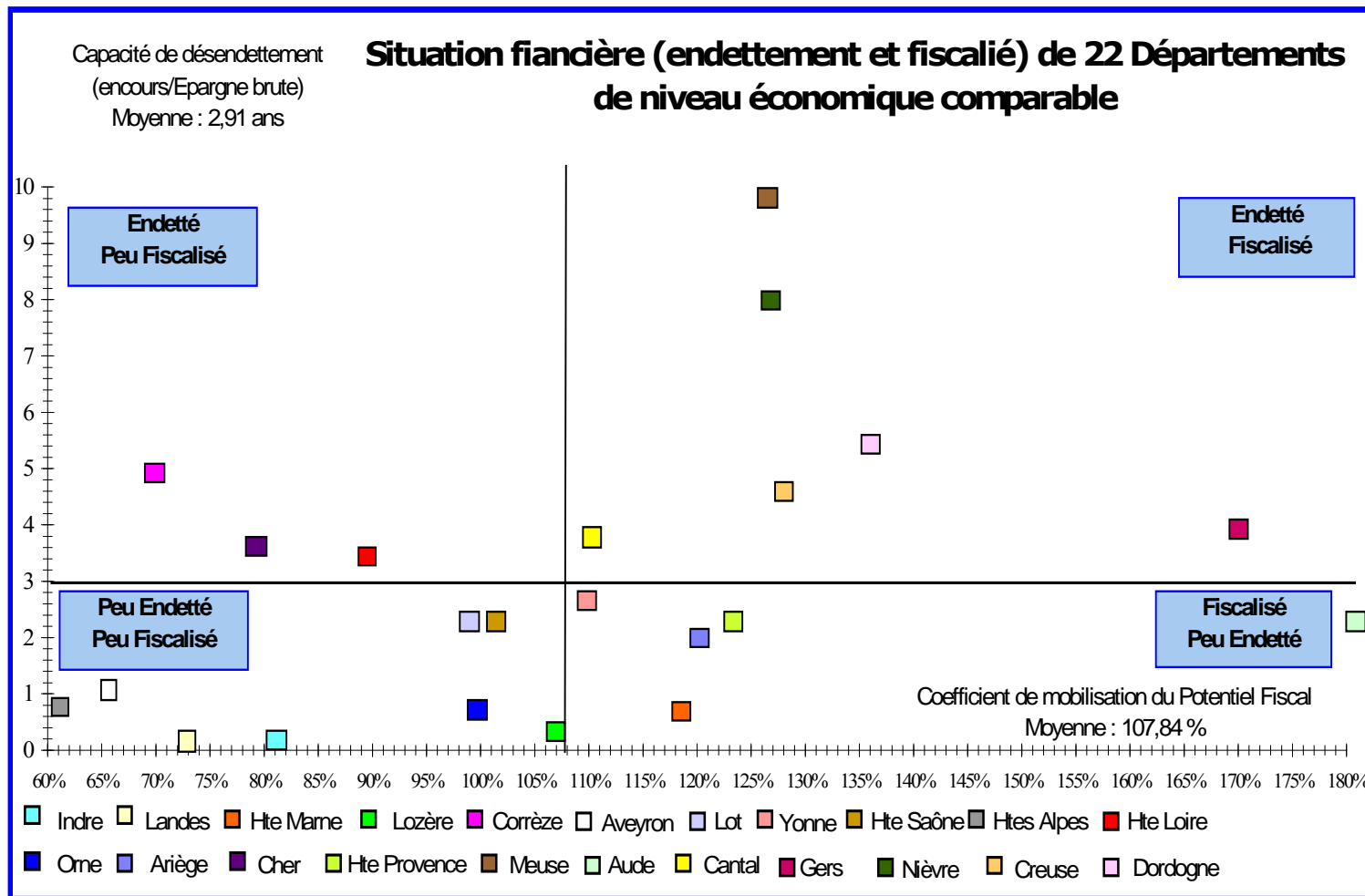
Variations cumulées du taux de la taxe professionnelle entre 2004 et 2007 pour le Cher, la Creuse, la Nièvre et l'Indre



Contact presse

Conseil général de l'Indre / Direction de la Communication
 Denis Zott - Laure de Prat
 Tel : 02 54 08 39 21/fax : 02 54 08 39 05
 dzott@cg36.fr / ldeprat@cg36.fr

Schémas et dossier de presse disponibles par mail



Contact presse

Conseil général de l'Indre / Direction de la Communication

Denis Zott - Laure de Prat

Tel : 02 54 08 39 21/fax : 02 54 08 39 05

dzott@cg36.fr / ldeprat@cg36.fr

Schémas et dossier de presse disponibles par mail